

## EVOLUTION DE LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE LUTTE ANTI-TABAGIQUE EN ALGERIE.



Salim NAFTI  
Alger

**A** vant toute chose, une double constatation préliminaire est à souligner pour assurer une crédibilité auprès des multiples organes clés concernés par une lutte antitabac efficace à l'échelle nationale. D'une part : les travaux en Algérie sur la lutte antitabac restent modestes car il s'agit d'enquêtes ponctuelles ou rétrospectives ; elles ont cependant l'immense mérite de témoigner que le corps médical a bien pris conscience du fléau que représente la maladie épidémique du tabac et qu'il essaie d'en évaluer l'impact dans le pays. Ce sont deux démarches initiales universellement reconnues et fixées à tout pays en développement qui veut entreprendre une lutte antitabac efficace ; c'est en quelques sorte l'application judicieuse au plan chronologique des recommandations en matière de lutte antitabac.

D'autre part : à l'inverse de la modestie de notre travail, nous avons l'ambition de suggérer un cadre de lutte antitabac à l'échelle nationale, sous forme de recommandations claires et pratiques. Evidemment l'étude critique et approfondie de l'expérience accumulée depuis plus de trois décennies par les pays développés nous facilite considérablement la tâche. C'est ainsi par exemple que toutes les recommandations destinées aux différents organes

clés d'une lutte antituberculeuse, dans un pays en voie de développement, se retrouvent dans l'étude exhaustive et le rapport du comité OMS d'experts de la lutte antitabac.

Nous pensons qu'il faut largement nous en inspirer et les intégrer dans une stratégie globale nationale cohérente, progressive et claire, qu'importe la conviction de l'autorité politique du pays pour en permettre l'institutionnalisation.

Ces remarques préliminaires nous permettent de simplifier notre tâche et de synthétiser notre attitude sans encourir le reproche d'être apparemment incomplet.

### Pour la création d'un bureau de la lutte antitabac

Le tabagisme est une maladie épidémique certes originale en ce sens qu'elle concerne la santé et plusieurs domaines de l'activité nationale ; or nous avons une riche expérience dans le domaine épidémiologique, d'activités planifiées, pour nous inspirer et appliquer la même approche dans ce domaine particulier.

C'est pourquoi nous suggérons la création d'un organisme officiel, légal, chargé de la lutte antitabac dont le siège serait au Ministère de la Santé Publique mais qui doit nécessairement comporter dans sa composition des représentants d'autres Ministères impliqués dans l'épidémie du tabagisme (Ministère de l'information, des finances, du travail, de la jeunesse et des sports...). En clair, de même qu'il existe par exemple au Ministère de la Santé un bureau de la lutte antituberculeuse, il doit y être créé un bureau de la lutte antitabac, qui doit aisément et très rapidement élaborer un programme de la lutte antitabac, puisque dans le cadre très limité de ce travail nous pouvons déjà en esquisser les grandes lignes. Ce programme doit se fixer des objectifs clairs, réalistes.

Le premier objectif à réaliser est de cerner l'impact multiforme du tabac dans le pays essentiellement au moyen d'enquêtes contrôlées, scientifiques, pluridisciplinaires à double visée.

Prendre pleinement conscience :

- de la grande nocivité du tabac pour la santé en étudiant la morbidité accrue et la réduction de l'espérance de vie par le tabagisme, la responsabilité du tabac dans le cancer bronchique, les cardiopathies ischémiques, la bronchite chronique et l'emphysème.
- des effets nocifs du tabac sur les enfants et les adolescents, principalement l'exemple des adultes et l'inhalation passive de la fumée.
- des problèmes de santé spécifiques posés par le tabac chez les femmes essentiellement dans le domaine de la grossesse, l'avortement et la ménopause.
- des relations entre tabagisme et travail : le tabac accentue notablement la différence de l'état sanitaire entre fumeurs et non-fumeurs surtout dans certaines professions où le tabac augmente le taux de maladies respiratoires, cancéreuses ou non d'une part, et provoque un absentéisme accru pour raison de santé et accidents de travail d'autre part.

- du grand problème de l'inhalation passive involontaire du tabac
- et enfin de l'incidence socio-économique du tabac en étudiant d'une part les pertes dues au tabagisme, le fumeur provoquant des dépenses qui pèsent sur la famille sur les autres contribuables et sur la société en général, d'autre part le rôle complexe de la fiscalité dans le secteur tabac qui reste une source appréciable certes des ressources pour l'Etat mais qui ne compensent pas en définitive les méfaits économiques du tabac.

### Pour une information et une éducation judicieuses du politique

Le deuxième objectif de ce programme est l'information et l'éducation judicieuses du politique : toutes les enquêtes, par leur exécution même, concourent à informer et à éduquer les exécutés concernés, et par leur diffusion toutes les couches de la population.

L'information du public, qui a pour but essentiel de le sensibiliser au problème du tabagisme et à son ampleur, doit se faire en ayant à l'esprit le modèle de communication traditionnel :

- les émetteurs, l'émetteur devant être le plus approprié pour le groupe cible et le message lui-même (presse, affiches, etc.).
- les médias, sachant qu'ils ont des avantages et des inconvénients particuliers.
- les récepteurs en n'oubliant pas de tenir compte des coutumes sociales et religieuses : c'est ainsi que, lors de la prière du vendredi, généralisée à tout le territoire, le prêcheur peut avoir une grande influence en rappelant que, si dans la religion musulmane l'action de fumer n'est pas interdite, elle est classée comme action détestable (MAKROUH).

L'éducation du public est indispensable pour tout pays sérieusement préoccupé de réduire le tabagisme.

Il faut prévoir des formes d'activités éducatives menées dans un cadre purement éducatif (établissements d'enseignements etc.) ou dans des structures à caractère circonstanciel (locaux de travail, hôpitaux, centres de santé, clubs de jeunes, organisations de femmes, groupes militaires etc.).

### Une législation restrictive, mais progressive et réaliste

Le troisième objectif du programme de la lutte antitabac implique une nécessaire législation avec des mesures restrictives légales, progressives, et réalistes.

Cette législation visera les principaux objectifs suivants : aider à réduire le tabagisme ou en prévenir l'extension, compléter les activités éducatives, qui ont peu de chance d'être efficace si elles ne sont pas étayées par les textes législatifs.

Les mesures à opérer portent au moins sur les paramètres suivants :

- changements intervenus dans le degré d'information, qu'on mesurera d'ordinaire à l'aide de questionnaires ou d'enquêtes,
- changements intervenus dans les attitudes et les motivations pour la mesure desquels le concours de psychologues est opportun du fait qu'il peut être difficile de définir et de quantifier les attitudes,
- changements intervenus dans le comportement tabagique, qu'il est souhaitable de mesurer d'une façon standard pour permettre les comparaisons et une évaluation exacte des tendances.

Ces mesures devront montrer que les pouvoirs publics se préoccupent du problème, ce qui est important du fait que beaucoup de gens interprètent l'absence d'une législation comme signifiant que le gouvernement ne considère pas le tabagisme comme un sérieux problème de Santé Publique. Elles devront influencer les attitudes du public à l'égard du tabac, l'institution et l'application d'une législation appropriée ayant montré que les pouvoirs publics et les autorités sanitaires considèrent que le fait de fumer est socialement (et médicalement) à proscrire.

Enfin, ces mesures devront aider à réduire les risques auxquels est exposée la santé des personnes qui continuent de fumer et limiter l'exposition des non-fumeurs à la fumée de cigarette.

La lutte antitabac aura pour axes d'action une étude régulière et une réglementation précise sur les apports maximums des substances nocives (goudron, nicotine, oxyde de carbone) dans les cigarettes commercialisées en Algérie, qu'elles soient nationales ou étrangères, la révision éventuelle et opportune de la fiscalité et des taxes justifiées par des impératifs de santé, les restrictions à l'usage du tabac sur les lieux publics, les restrictions à l'usage du tabac sur les lieux du travail.

### Evaluation et surveillance

Le quatrième et dernier objectif du programme de lutte antitabac sera l'évaluation des actions de lutte antitabac et la surveillance du problème national du tabagisme.

Les actions antitabac ne doivent pas être menées isolément. Les décisions sur les activités à entreprendre devraient, autant que possible, être précédées d'une analyse du problème, dont l'ampleur devrait être régulièrement surveillée.

Nombre d'initiatives bien intentionnées peuvent donner les résultats décevants faute d'avoir été assorties de notions générales et particulières. L'évaluation et la surveillance doivent occuper une place essentielle dans la conception et l'organisation de toutes les actions de lutte contre l'intoxication tabagique.

Alors que nos pays essayent de résoudre les problèmes sanitaires qui leur sont propres, voilà que le tabagisme, véritable fléau social, remet tout en question avec l'émergence des pathologies qui étaient presque inconnues dans nos contrées. Toutes ces maladies évitables le seront grâce à une stratégie de lutte efficace mais difficile contre l'usage du tabac.